

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N°5053 - VENDREDI 18 JUILLET 2025

INFRASTRUCTURES PUBLIQUES DÉGRADÉES

Le président crée une task force



Le chef de l'Etat a ainsi exhorté la task force qui sera mise en place à se mettre immédiatement à l'ouvrage./DR

Le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a fustigé, lors du Conseil des ministres du 16 juillet, la dégradation avancée des infrastructures construites à grands frais à l'occasion des 50 ans des jeux africains en 2015, et ordonné la mise en place immédiate d'une task force chargée de les réhabiliter. Placée sous l'autorité du Premier ministre, chef du gouvernement, Anatole Collinet Makosso, cette structure dirigée par le ministre d'Etat en charge de l'Aménagement du territoire et des Grands travaux, Jean Jacques Bouya, est composée de plusieurs autres ministres parmi lesquels ceux des Finances et du Budget ; de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat ; de la Défense, des Sports et de l'Intérieur.

Pages 4-5 et 16

DÉCENTRALISATION

Les sénateurs sensibilisés à la problématique de transfert de compétences



Les sénateurs membres du groupe parlementaire du Parti congolais du travail et alliés renforcent leurs capacités sur la problématique de la décentralisation, considérée comme un sujet pour lequel ils doivent se situer en première ligne pour la bonne marche de la démocratie. Animé par le maire de Mont-Saint Vincent, ce séminaire se veut un partage d'expérience sur la pratique de la décentralisation, cas de la France; sur la problématique de transfert de compétences et ressources aux collectivités locales; et sur des mécanismes et difficultés de mise en œuvre concernant l'exploitation des budgets de l'Etat.

Page 2

ÉDITORIAL

Au rythme

Page 2

FESPAM 2025

Un format adapté à la conjoncture

Le Conseil des ministres a approuvé la tenue, du 19 au 26 juillet, de la 12e édition du Festival panafricain de musique (Fespam) dans un format adapté à la conjoncture afin d'honorer les engagements du pays vis-à-vis de l'Union africaine et le partenariat fécond avec l'Unesco.

Cette manifestation culturelle et scientifique biennale se tiendra sur le thème « Musique et enjeux économiques en Afrique à l'ère du numérique ». Outre son lancement solennel par le président de la République, elle se déroulera autour des activités telles que l'exposition sur les instruments de musique africaine ; le symposium international de musique africaine ; le Marché de la musique africaine; et des prestations artistiques sur l'esplanade du Palais des congrès, à Mayanga et à Kintélé.

Page 13



ACTIONS HUMANITAIRES

L'UE disposée à soutenir la Croix-Rouge congolaise

L'ambassadeur de l'Union européenne (UE) au Congo, Anne Marchal, a assuré l'appui de son institution à la Croix-Rouge congolaise (CRC) dans ses actions humanitaires en faveur de la population affectée par les catastrophes naturelles.

A l'occasion d'une descente effectuée au

siège de la CRC où elle a échangé avec son président, Christian Sédar Ndinga, la diplomate de l'UE a évoqué la volonté de cette institution de s'investir dans les questions humanitaires d'urgence, à travers le bureau de Kinshasa qui est en première ligne.

Page 7

ÉDITORIAL

Au rythme

Les Brazzavillois vont vivre, du 19 au 26 juillet, au rythme du Festival panafricain de musique (Fespam), un patrimoine culturel qui met en valeur les sonorités du Congo, les influences d'autres pays africains et de la diaspora. En dépit des défis budgétaires qui pèsent sur sa tenue, même sous le format adopté, il offre aux artistes et amoureux de la musique une occasion de s'égailler et de s'exprimer.

Cette 12e édition qui marque le 30e anniversaire de la création du Fespam par l'Union africaine annonce, sur les différents sites retenus, une programmation riche et variée, à travers des concerts, master-class, conférences-débats, expositions et des spectacles de danses. Une manière de permettre à tous les genres musicaux de participer à la fête.

Bien que l'événement semble encore timide à quarante-huit heures du lancement officiel, on espère que l'effervescence observée du côté des chorégraphes et danseurs qui s'entraînent au Centre culturel Sony-Labou-Tansi sera également suivie par les spectateurs. Un élan que le comité d'organisation entend entretenir pour donner de la voix à la musique africaine.

Au-delà de son aspect festif qu'il révèle, le Fespam qui est une manifestation culturelle et scientifique biennale dédiée à la célébration et à la promotion de la musique est appelé à devenir un enjeu économique pour le Congo, notamment le gouvernement qui le finance seul à grands frais depuis plusieurs années.

Il est plus qu'important de réfléchir sur la manière de faire pour rentabiliser cet événement afin qu'il devienne une véritable institution capable de générer, à l'instar d'autres festivals qui se tiennent sur le continent ou ailleurs, des dividendes à l'Etat.

Les Dépêches de Brazzaville

DÉCENTRALISATION

Pierre Ngolo échange avec Jean Girardon

Arrivé à Brazzaville dans le cadre du séminaire de renforcement des capacités des sénateurs membres du groupe parlementaire Parti congolais du travail (PCT) et alliés, le maire de Mont-Saint-Vincent, en France, le Pr Jean Girardon, a été reçu en audience le 17 juillet par le président de la chambre haute du Parlement, Pierre Ngolo.



L'entretien entre les deux personnalités a porté sur la question de la décentralisation. En effet, Jean Girardon, professeur à la Sorbonne, anime les 17 et 18 juillet à Brazzaville un séminaire parlementaire portant sur plusieurs thématiques. Il s'agit notamment de la pratique de la décentralisation, cas de la République française ; problématique de transfert de compétences et ressources aux collectivités locales : principes, mécanismes et difficultés de mise en œuvre ; exploitation des budgets de l'Etat et des lois de finances ; termes de référence pour une analyse critique des projets de lois de finances.

Interviewé par la presse à sa sortie d'audience, le maire de Mont-Saint-Vincent a rappelé que la décentralisation est un sujet qui concerne toutes les démocraties, la France comme le Congo. « Je vais donc faire part, au cours de ce séminaire, de l'expérience française et dans le cadre de ce qui est organisé par le président du groupe parlementaire. Donc, c'est un sujet important, parce que la décentralisation conditionne la qualité de la démocratie », a déclaré Jean Girardon.

Il a également insisté sur le statut des élus locaux. Riche d'une expérience de 40 ans au niveau des collec-

tivités locales, il a soutenu que l'existence d'un statut et son contenu va améliorer quantitativement et qualitativement la situation des élus locaux. Cela permettra également au plus grand nombre de pouvoir être élu, c'est-à-dire offrira l'égalité des chances entre les différents candidats. « Le statut va aussi régler le comportement des élus, parce que ce comportement conditionne aussi la qualité... Autrement dit, le statut des élus a, à la fois, la dimension quantitative mais aussi une dimension qualitative de manière à ce que la démocratie dépende finalement de sa vocation qui est celle d'œuvrer pour le bien-être de tout le monde », a poursuivi le Pr Jean Girardon.

Il a reconnu que le Congo étant une jeune démocratie, ses collectivités locales ont raison d'être à l'écoute de ce qui se passe ailleurs. « Modestement, moi, j'apporte la contribution de ma connaissance des collectivités locales françaises dont je suis l'un des membres. Je suis élu local depuis 40 ans. J'ai pu observer de l'intérieur une certaine expérience que je peux partager avec mes collègues congolais. C'est bien beau de donner des compétences, mais il faut des moyens », a conclu le maire de Mont-Saint-Vincent.

Parfait Wilfried Douniama

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Conseillère de direction : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Christian Brice Elion, Rominique Nerplat Makaya
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Guillaume Ondzé (chef de service), Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Roger Ngombé
Service Économie : Firmin Oyé (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossilé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers.
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé / Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende

Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Kiobi Abira
Assistent à la direction : Bermely Ngayouli, Emeline Loubayi
Chef de service RHC : Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Armelle Mounzeo
Chef de service Audit : Arcade Bikondi, ,
Chef de service Comptabilité : Wilfrid Meyal
Itoua Ossinga, Mbossa Viny

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur :
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayoulo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate

Mbenguet Okandze (chef de service), Myck Mienet Mehdi, Narcisse Ofoulou Tsamaka, Darel Ongara.

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR

L'INTEGRATION REGIONALE
Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo . Tél.: (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

*Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565,
eMail : contact@inc-sa.com,
site Internet www.inc-sa.com

DIGITALISATION DE L'ADMINISTRATION

L'identité numérique, un pilier de la citoyenneté

Le préfet, directeur général de l'Administration du territoire, Bonsang Oko-Letchaud, a rappelé, le 16 juillet à Brazzaville à l'ouverture de l'atelier national de l'identité numérique, que cette problématique représente aujourd'hui un pilier de la citoyenneté à l'ère de la digitalisation.

Organisé du 16 au 18 juillet sur le thème « Vers une identité numérique inclusive et sécurisée », l'atelier national de l'identité numérique regroupe, entre autres, l'ensemble des parties prenantes publiques et privées. Le but étant d'informer et de sensibiliser les acteurs institutionnels et opérationnels aux dernières avancées technologiques en matière d'investigation criminelle et présenter des solutions adaptées aux besoins de terrain.

Il s'agit spécifiquement de partager un état des lieux des difficultés techniques et organisationnelles rencontrées par les forces de sécurité et les agences nationales; de renforcer les capacités de la police technique et scientifique sur l'ensemble du territoire national, grâce à des outils biométriques innovants; de familiariser les participants avec la Thales Evidence and Investigation Suite pour optimiser les enquêtes et préparer des dossiers juridiques solides.

Représentant le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, le préfet, directeur général de l'Administration du territoire, a rappelé que l'identité numérique est une urgence d'Etat, un impératif de justice, un chantier stratégique pour le pays. « Ce chantier que nous ouvrons aujourd'hui n'est pas seulement technique ou administratif, mais aussi il est hautement stratégique, éminemment politico-sécuritaire et essentiellement humain. Aujourd'hui, de nombreux citoyens ne disposent pas de documents d'identité en cours de validité. Cette situation entraîne pour une part importante de la population congolaise l'absence de reconnaissance officielle, un accès restreint aux droits ainsi qu'une inexistance administrative effective », a rappelé Bonsang Oko-Letchaud.

Selon lui, dans un environnement mondial marqué par l'in-

terconnexion, l'identité numérique s'impose progressivement comme un droit fondamental, essentiel pour accéder aux services clés, garantir la sécurité et faciliter la participation des citoyens à la vie publique. « Je puis vous dire que la transformation digitale de notre administration est une ambition présidentielle, un engagement gouvernemental. L'année 2024 ayant été consacrée à la jeunesse poursuit son cours, ce chantier est une vision éclairée par son excellence M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République. Cette session d'aujourd'hui est une continuité de la formation des jeunes aux métiers du numérique », a-t-il précisé au nom du ministre Raymond Zéphyrin Mboulou.

Il a, par ailleurs, assuré que le ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, garant de l'identification, de l'état civil et de l'organisation territoriale, porte avec



Bonsang Oko-Letchaud

détermination cette dynamique grâce à l'appui de la Banque mondiale. Ceci à travers le Projet d'accélération de la transformation numérique pour accroître l'accès de la population mal desservie à internet haut débit et d'améliorer les capacités du gouvernement à fournir des services publics adaptés au numérique. « Nous avons l'opportunité de poser les fondations d'une identité numérique unifiée, fiable, performante, inclusive et surtout souveraine. L'identité numérique ne se résume pas à une innovation technologique, mais constitue un instrument de justice sociale, un vecteur d'inclusion, et un levier de modernisation de l'Etat, contri-

buant ainsi à l'efficacité administrative, à la transparence des politiques publiques. Elle est également un enjeu majeur de sécurité nationale. Dans un contexte régional marqué par des menaces transfrontalières croissantes, il est impératif que nos institutions soient dotées d'outils d'identification modernes, fiables et interopérables », a précisé Bonsang Oko-Letchaud.

Cet atelier constituant une étape stratégique de ce processus, le directeur général de l'Administration du territoire a souligné la nécessité pour les parties prenantes d'y poser ensemble les jalons techniques, juridiques et éthiques d'un système fiable.

Parfait Wilfried Douniama

TRANSPORTS

Les chargeurs africains en conclave à Pointe-Noire

Les 10e journées du chargeur africain qui ont eu lieu à Pointe-Noire du 14 au 16 juillet en présence d'Ingrid Olga Ghislaine Ebouka babackas, ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande ont pris fin par l'adoption de plusieurs recommandations pouvant permettre à l'instance panafricaine des transports d'amorcer un nouvel envol.

C'est sous le thème « Les conseils des chargeurs africains face aux enjeux contemporains des transports maritimes et du commerce international » que se sont tenues ces assises qui ont réuni les directeurs généraux et chefs de délégation des chargeurs de l'Angola, du Burkina Faso, du Cameroun, de la République du Congo, de Côte d'Ivoire, du Gabon, de Guinée, du Mali, du Niger, du Nigeria, du Sénégal, de la République démocratique du Congo, du Tchad, du Togo et du représentant de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf). Ont également pris part aux travaux, Ndeye Rokhaya Thiam, directrice générale du Conseil sénégalais des chargeurs, présidente en exercice de l'Union des conseils des chargeurs africains (UCCA), du représentant de du secrétaire général de l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du centre (OMAOC), de Abdourahmane Abba Kafougou, secrétaire général de l'UCCA.

Echanger sur les grands défis interpellant les conseils des chargeurs aussi bien au plan national, africain et international, en abordant les problématiques devant permettre aux dix-neuf pays membres de l'UCCA de se réapproprier les outils d'assistan-



La photo de famille à l'ouverture des 10e journées d'chargeur africain/Adiac

ce aux chargeurs, du commerce international et l'encadrement du trafic multimodal dans un environnement compétitif ont été les principaux objectifs de ces retrouvailles des chargeurs africains à Pointe-Noire.

Ainsi, pendant trois jours, les participants ont échangé sur plusieurs panels développés par différents experts. Ces sous-thèmes sont : Les défis et enjeux du transport ; la digitalisation et l'intelligence artificielle au service des transports ; le réarmement des conseils des chargeurs pour la lutte contre les taux de fret

excessifs et charges connexes ; la Zlecaf, le développement des corridors et rôle des conseils des chargeurs (évaluation du marché unique cinq années après son opérationnalisation).

Au terme des échanges et débats constructifs, les participants ont pris plusieurs recommandations à savoir :

A l'attention de l'UCCA : Œuvrer à l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre de la Zlecaf commune à tous les chargeurs, encourager les conseils des chargeurs, vulgariser davantage les instruments juridiques de la CCI

(Incoterms, arbitrage commercial, médiation commerciale, lettre de garantie, encourager les conseils des chargeurs à s'impliquer activement dans la création des comités nationaux ICC et le cas échéant à être le point focal de la CCI dans leur pays.

A l'attention des conseils des chargeurs : Suivre la répercussion des surcoûts environnementaux, suivre le outils de développement des taux de fret, multiplier les infrastructures dans les corridors inter Etats dans le cadre de la mise en œuvre de la Zlecaf afin de : soutenir la compétitivité

des échanges, promouvoir des chaînes logistiques africaines intégrées, réduire la dépendance des pays sans littoral; assurer le suivi de la performance des corridors (observatoires), promouvoir le développement commercial le long des corridors, faire un plaidoyer en faveur de l'amélioration des infrastructures...

A l'intention des Etats membres de l'UCCA: Faciliter la suppression des barrières physiques et non physiques à la circulation des biens et des personnels le long des corridors, établir des réseaux des parties prenantes, ratifier les règles de Rotterdam et veiller à leur transposition dans les réglementations nationales, assurer la connectivité entre les conseils des chargeurs dans le cadre de la Zlecaf... En clôturant les travaux, Dominique Candide Fabrice Koumou Boulas, directeur général du Conseil congolais des chargeurs a souhaité que les recommandations formulées puissent permettre de conforter la vision prospective de la construction de la Maison Transport et de l'édification d'un secteur des transports robustes et performant, vision chère à madame le ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande.

Hervé Brice Mampouya

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 16 JUILLET 2025

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 16 juillet 2025 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Neuf affaires étaient inscrites à son ordre du jour, soit :

- Cinq projets de loi au titre du ministère des Hydrocarbures ;
- Un projet de loi au titre du ministère de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique ;
- Deux projets de loi au titre du ministère de la Santé et de la Population ;
- Une communication au titre du ministère de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs.

I/- Ministère des Hydrocarbures

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Bruno Jean Richard Itoua, ministre des Hydrocarbures, a soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres cinq projets de loi.

Le premier texte est un projet de loi portant approbation du contrat de partage de production Likouala II signé le 13 juin 2025 entre la République du Congo, la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), la société Perenco Congo SA et la société Congo REP SA. Situé à 50 km au Sud de Pointe-Noire, le permis Likouala s'étend sur une superficie de 63,45 km² avec une profondeur d'eau d'environ 100 mètres.

Un contrat de partage de production relatif au permis de recherche dit « Pointe-Noire grands fonds » dont est issue la concession Likouala a été approuvé en 1995, contrat modifié par des avenants successifs, avec comme acteurs associés ENI Congo et Elf Congo. En 2003, TotalEnergies EP Congo a cédé à la République du Congo 65% de ses droits, transférés dans la foulée à la société Likouala SA., ENI conservant 35% de participation. En 2010, la société Likouala SA a transféré la concession à la société Congo REP SA. En 2023, ENI Congo a transféré son intérêt participatif de 35% à la société Perenco Congo, Congo REP conservant 65%.

Congo REP a démontré l'existence de réserves en hydrocarbures liquides permettant une exploitation rentable au-delà de la date d'expiration de la concession en 2028 ; cette société pense accroître la production grâce à 101 millions de barils de réserves supplémentaires d'ici à l'année 2048, sur la base d'un coût total de redéveloppement estimé à 780 millions de dollars.

C'est dans ce contexte qu'après renonciation par la société Congo REP à la concession Likouala et attribution d'un permis d'exploitation dénommé Likouala II, un contrat de partage de production a été signé le 13 juin 2025 entre le Congo, d'une part, et la SNPC, Congo REP et Perenco Congo, d'autre part. La composition du contracteur du permis Likouala est donc la suivante : SNPC (titulaire) 15% ; Perenco Congo 64,5% ; Congo REP (opérateur) 20,5%.

Après présentation des paramètres économiques et fiscaux du contrat de partage de production puis discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant approbation du contrat de partage de production Likouala II signé le 13 juin 2025 entre la République du Congo, la SNPC, la société Perenco Congo SA et la société Congo REP SA. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Le deuxième texte présenté par le ministre Itoua est un projet de loi portant approbation du contrat de partage de production Ikalou II, signé le 13 juin 2025 entre la République du Congo, la SNPC, la société Perenco Congo SA et la société Congo REP SA. Le permis d'exploitation Ikalou II est situé dans les eaux offshore du bassin côtier au Nord de Pointe-Noire. Issu de l'ancien permis de recherche Madingou Maritime et attribué à ENI Congo en 2005, sous le nom d'Ikalou / Ikalou Sud a connu diverses évolutions comparables à celles du texte précédemment examiné. Courant 2023, le ministère des Hydrocarbures a fini par approuver la cession de la totalité de ses intérêts participatifs (soit 85%) dans le permis Ikalou par la société ENI à la société Perenco Congo. Ainsi, dans ce permis Ikalou / Ikalou Sud, outre les intérêts acquis par Perenco, la SNPC détient alors 15% comme titulaire.

Perenco a depuis lors mis en évidence des réserves significatives d'hy-

drocarbures liquides justifiant une exploitation prolongée du permis Ikalou / Ikalou Sud dont l'échéance du terme est fixée au 20 juillet 2025. C'est dans ce contexte que le gouvernement a approuvé la renonciation du permis Ikalou et l'attribution d'un permis d'exploitation dit Ikalou II sur la même zone géographique dite Ikalou / Ikalou Sud pour une durée de 20 ans. Un contrat de partage de production a été signé le 13 juin 2025, le groupe contracteur étant désormais constitué comme suit : SNPC (titulaire) 15% ; Perenco Congo (64,5%) ; Congo REP (opérateur) 20,5%. Après avoir présenté aux membres du Conseil les paramètres économiques et fiscaux du contrat, le ministre Itoua a précisé que le plan de redéveloppement du permis Ikalou II devrait permettre la production de 26 millions de barils de réserves supplémentaires pour un coût de 239 millions de dollars.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant approbation du contrat de partage de production Ikalou II, signé le 13 juin 2025 entre la République du Congo, la SNPC, la société Perenco Congo SA et la société Congo REP SA. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Les deux textes suivants sont des projets de loi portant respectivement, pour le premier, avenant n°8 au contrat de partage de production Haute mer signé le 8 mai 2025 entre la République du Congo, la SNPC, la société TotalEnergies EP Congo et la société Trident Energy Congo SAU et, pour le second, avenant n°2 au contrat de partage de production Nsoko II signé le 8 mai 2025 entre la République du Congo, la SNPC, la société TotalEnergies EP Congo et la société Trident Energy Congo SAU.

Après avoir décrit, pour ces deux projets, l'évolution des permis concernés, le ministre Itoua a précisé que c'est au terme d'actes de cession de Chevron et TotalEnergies EP Congo à la société Trident pour le permis Haute mer en avril 2024 et le permis Nsoko II que de nouveaux groupes contracteurs ont été constitués.

Après que la société Chevron Overseas et sa filiale Chevron Congo sont devenues des filiales détenues à 100% par Trident Energy Production Ltd., les groupes contracteurs du permis Haute mer sont modifiés ainsi qu'il suit :

- Contracteur du permis d'exploitation Nkossa: SNPC (15%) ; Trident Energy Congo SAU (opérateur) 85%.

- Contracteur du permis d'exploitation Moho-Bilondo: SNPC 15% ; TotalEnergies EP Congo (opérateur) 63,5% ; Trident Energy Congo SAU (associé) 21,5%.

Pour le permis Nsoko II, le groupe contracteur est désormais constitué ainsi qu'il suit : SNPC (titulaire) 15% ; Trident Energy Congo SAU (opérateur) 85%.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé ensemble les projets de loi portant respectivement, pour le premier, avenant n°8 au contrat de partage de production Haute mer signé le 8 mai 2025 entre la République du Congo, la SNPC, la société TotalEnergies EP Congo et la société Trident Energy Congo SAU et, pour le second, avenant n°2 au contrat de partage de production Nsoko II signé le 8 mai 2025 entre la République du Congo, la SNPC, la société TotalEnergies EP Congo et la société Trident Energy Congo SAU. Ces deux projets de loi seront transmis au Parlement pour examen et adoption.

Pour terminer son propos, le ministre Itoua a soumis à l'examen des membres du Conseil un projet de loi portant approbation de l'avenant n°2 au contrat de partage de production Nanga I signé le 8 mai 2025 entre la République du Congo, la SNPC et la société TotalEnergies EP Congo SA. Il faut noter que le permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit Nanga I a été attribué à la SNPC en 2019, avec deux prorogations possibles. Le groupe contracteur initial issu du contrat de partage de production comprenait, outre la SNPC (15%), la société TotalEnergies EP Congo comme opérateur (85%).

II/- Ministère de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique

Invité à son tour par le président de la République à prendre la parole, M. Rigobert Maboundou, ministre de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, a présenté aux membres du Conseil un projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°23-2012 du 24 septembre 2012 portant création de l'Institut national de recherche forestière.

Après l'adoption de la loi de 2012, il est apparu un certain nombre de contradictions juridiques consécutives à la coexistence avec l'Unité de recherche sur la productivité des plantations industrielles créée en 1994 et devenue entretemps le Centre de recherche sur la durabilité et la productivité des plantations industrielles.

Créée sous forme d'association de type loi 1901 par l'Etat congolais, la société privée dénommée Unité d'afforestation industrielle du Congo (Future Eucalyptus et fibres du Congo -EFC-) et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, un organisme français, auxquels s'est ensuite ajouté le Service national de reboisement du ministère de l'économie forestière, l'unité de recherche sur la productivité des plantations industrielles.

La création de l'Institut en 2012 n'a pas permis d'assurer la qualité des recherches fondamentales et appliquées en matière de développement forestier. La situation s'est aggravée du fait des difficultés pour l'unité de recherche à mobiliser ses ressources financières ainsi que la liquidation judiciaire du partenaire privé Eucalyptus et fibres du Congo, l'association initialement créée étant dissoute le 30 mai 2017.

A la suite de cette dissolution, une décision du ministre en charge de la Recherche scientifique a placé de manière transitoire une équipe issue de ladite association sous la tutelle de l'Institut national de recherche forestière pour une courte période transitoire. Cette équipe a été maintenue et même pérennisée en 2019 par la transformation de l'ex-unité en centre de recherche sur la durabilité et la productivité des plantations industrielles.

Il est donc apparu nécessaire de mettre fin à cet imbroglio, peu propice à la réalisation des missions de cet organe et contraires aux intérêts des travailleurs concernés. Il est donc décidé, pour plus de cohérence dans la gestion des forêts du Congo, de rattacher la gestion des forêts plantées à l'Institut national de recherche forestière. Ainsi, le projet de loi soumis à l'examen des membres du Conseil a pour objet de modifier quelques articles de la loi de 2012 afin notamment d'y intégrer ces nouvelles missions.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°23-2012 du 24 septembre 2012 portant création de l'Institut national de recherche forestière. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

III/- Ministère de la Santé et de la Population

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Jean Rosaire Ibara, ministre de la Santé et de la Population, a soumis deux textes à l'examen des membres du Conseil.

Ces textes sont, pour le premier, un projet de loi portant création de l'Hôpital général de Ouesso et, pour le second, un projet de loi portant création de l'Hôpital général de Sibiti. La construction de ces deux établissements s'inscrit dans la mise en œuvre des engagements pris par le président de la République qui visent à doter le Congo d'un système de santé performant, résilient et à même de garantir, sur l'ensemble du territoire national, l'accès universel pour la population à des soins de qualité.

Ces hôpitaux, établissements publics à caractère administratif en cours de construction et qui seront bientôt livrés à la population, doivent : garantir un accès équitable aux soins ; répondre aux besoins croissants en soins spécialisés de la population locale (cardiologie, chirurgie, obstétrique, pédiatrie, etc.) ; améliorer la prise en charge des urgences et des services de secours, notamment face à l'afflux important de patients en période de crise sanitaire.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé ensemble, pour le premier, le projet de loi portant création de l'Hôpital général de Ouesso et, pour le second, le projet de loi portant création de l'Hôpital général de Sibiti. Ils seront transmis au Parlement pour examen et adoption.

IV/- Communication

Les membres du Conseil des ministres ont ensuite suivi une communication relative à la 12e édition du Festival panafricain de musique (Fespam), présentée par Mme Marie-France Lydie Hélène Pongault, ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs.

Il en ressort que, malgré les contraintes de trésorerie rencontrées par notre pays, les pouvoirs publics ont maintenu cette importante activité culturelle et artistique dédiée à la jeunesse africaine et congolaise, dans un format adapté à la conjoncture. La 12e édition du Fespam se tiendra donc du 19 au 26 juillet 2025 et sera placée sur le thème « Musique et enjeux économiques en Afrique à l'ère du numérique ».

Le Fespam connaîtra, outre son lancement solennel, sous les auspices du président de la République, les activités suivantes : une exposition sur les instruments de musique africains offerts lors des différentes éditions ; un symposium international de musique africaine ; un Marché de la musique africaine ; des prestations artistiques prévues sur l'esplanade du Palais des congrès, à Mayanga et à Kintélé ; la projection d'un film documentaire sur la rumba congolaise.

Le Conseil des ministres a pris bonne note de ces informations ; il s'est félicité du maintien de ce rendez-vous de la jeunesse africaine, fruit de nos engagements vis-à-vis de l'Union africaine et d'un partenariat fécond avec l'Unesco et souhaite un plein succès à ces festivités.

Prenant la parole, son excellence M. Denis Sassou N'Gusso, président de la République, chef de l'Etat, a invité les membres du Conseil des ministres au constat désolant quant à l'état de dégradation avancée des infrastructures construites à grands frais à l'occasion de la tenue réussie, en septembre 2015, des 50 ans des Jeux africains. Ces infrastructures ultramodernes avaient permis d'accueillir la jeunesse africaine qui avait alors communié durant plusieurs jours sur l'autel de la performance et de la qualité.

Le chef de l'Etat a précisément fustigé le délabrement des sites ayant servi lors de ces Jeux, à savoir le campus de l'université de Kintélé qui avait permis d'accueillir près de 9000 athlètes et encadreurs sportifs et qui ne permet pas, aujourd'hui, d'y héberger de manière satisfaisante les étudiants de l'université depuis lors érigée ; enfin, le complexe sportif de La Concorde, y compris le stade de Kintélé.

D'autre part, le président de la République a rappelé aux membres du Conseil des ministres que la construction, il y a quelques années, d'infrastructures sportives modernes à l'intérieur de notre pays, à l'occasion des municipalisations accélérées couplées à la célébration de la fête nationale, avait pour but principal de rapprocher la pratique sportive de notre population et de favoriser l'éclosion des athlètes les plus performants. Le chef de l'Etat a également déploré leur état de dégradation.

Aussi, et face à cette situation, il a ordonné la mise en place immédiate d'une task force chargée de remédier à cette situation préjudiciable. Placée sous l'autorité du Premier ministre, chef du gouvernement, cette task force sera dirigée par le ministre d'Etat en charge de l'Aménagement du territoire et des Grands travaux ; elle sera composée des ministres en charge de la Défense ; de l'Intérieur et de la Décentralisation ; des Finances, du Budget et du Portefeuille public ; de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat ; de l'Energie et de l'Hydraulique ; de la Jeunesse et des Sports, de l'Education civique, de la Formation qualifiante et de l'Emploi ; de l'Enseignement supérieur ; de l'Assainissement urbain, du Développement local et de l'Entretien routier.

Enfin, le Président de la République a exhorté les membres de la task force ainsi constituée à se mettre immédiatement à l'ouvrage et à lui rendre compte par le truchement du Premier ministre, chef du gouvernement. Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 12h30.

Fait à Brazzaville, le 16 juillet 2025

Le ministre de la Communication et des Médias

Porte-parole du gouvernement

Thierry Lézin Mougalla



Musée
du Bassin du Congo

VISITEZ LE MUSÉE-GALERIE DU BASSIN DU CONGO

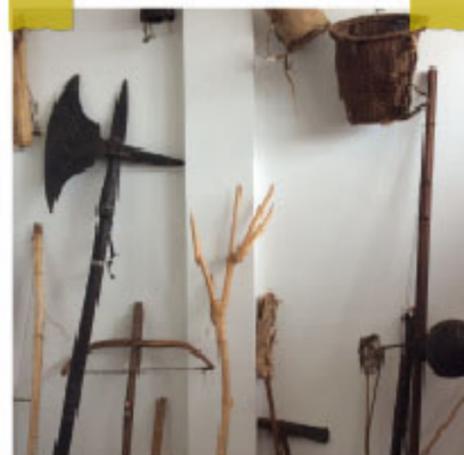
L'ART
dans toutes ses
expressions de la
TRADITION
MODERNITÉ

**Expositions
et projections :**

- Sculptures
- Peintures
- Céramiques
- Musique

**Horaires
d'ouvertures :**

Du Lundi au
Vendredi : **9H-17H**
Samedi : **9H-13H**



Siège social : 84 Bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville,
République du Congo

CROIX-ROUGE CONGOLAISE

Un soutien annoncé de l'Union européenne

L'ambassadeur de l'Union européenne (UE) au Congo, Anne Marchal a assuré, le 15 juillet à Brazzaville, l'appui de son institution aux actions humanitaires de la Croix-Rouge congolaise (CRC). lors de sa visite de courtoisie au siège de la société nationale.



L'ambassadeur de l'Union européenne avec les volontaires de CRC/DR

La descente d'Anne Marchal ans les locaux de la CRC lui a permis d'avoir un échange avec les volontaires et les autres fédérations de la Croix Rouge. Elle a expliqué à cette occasion la possibilité de la CRC à être candidate par appel à propositions et mener des projets pilotes par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales.

Pour elle, l'UE a un volet humanitaire, secondé par la direction générale Eco qui s'occupe des questions humanitaires au bureau de Kinshasa qui est en première ligne pour pouvoir répondre aux besoins humanitaire d'urgence. « Pour le moment, nous avons une petite action suite aux déplacements de la population en lien avec des événements en République démocratique du Congo.

Par le passé, nous avons été présents en matière d'aide d'urgence dans le cadre des inondations en 2022 », a-t-elle laissé entendre.

Le président national de la CRC, Christian Sédar Ndinga, a rappelé à cette occasion les multiples appuis de l'UE à la CRC pour la mise en œuvre des projets et programmes d'urgence que de développement. Parmi ceux-ci, figurent la subvention à la réponse aux différentes catastrophes à travers le Fonds de réponse d'urgence aux catastrophes relatif à l'assistance aux victimes des inondations à Brazzaville, Pointe-Noire, Mpouya ainsi que les déplacés forcés de la RDC au Congo, notamment à Ngabé et Mpouya. Il a sollicité aussi un accompagnement de l'UE à travers les mécanismes existants et

d'autres pour une assistance aux vulnérables.

Notons que la réunion entre les deux parties a permis de faire l'historique de la CRC et de présenter ses différents axes d'intervention au Congo. La CRC compte 30 500 volontaires présents dans tous les départements. Elle travaille avec l'appui des fédérations dans plusieurs projets, précisément ceux sur lutte contre la malnutrition infantile, la formation des volontaires en secourisme, leur préparation en cas de crise, de soins de santé primaire et bien d'autres.

Au terme de l'échange, l'ambassadeur de l'UE au Congo a reçu les symboles de la CRC, signe de son attachement et de son volontariat à son action.

Lydie Gisèle Oko

DISTRICTS SANITAIRES

Renforcement des capacités des gestionnaires financiers

Débutée le 15 juillet, la formation des partenaires de mise en œuvre des projets des agences du système des Nations unies au Congo s'est achevée le lendemain à Pointe-Noire.



Les participants à la formation / Adiac

Les participants à la formation ont échangé sur diverses thématiques, à savoir Hact en bref ; Face form et budget ; dépenses intelligibles ; éléments de contrôle interne ; gestion comptable et reporting ; mécanisme de prévention de la fraude et code éthique ; prévention à l'exploitation et aux abus sexuels.

S'exprimant à l'occasion, le Dr Hugues Asken Traore, du Programme des Nations unies pour le développement, a signifié que cette session s'inscrivait dans une dynamique de renforcement des capacités, de transparence, de recevabilité et de bonne gouvernance.

« L'approche Hact n'est pas simplement une série de procédures, mais c'est un cadre qui vous permet de mieux gérer les ressources qui vous seront allouées, de gérer les risques et de renforcer les résultats et surtout de garantir que chaque fonds, chaque ressource qui vous est alloué est investi pour un impact sur des vies humaines », a-t-il déclaré.

Séverin Ibara

TRIBUNE LIBRE

Guerre Iran-Israël : une fissure dans l'ordre géostratégique mondial

Le conflit ouvert entre l'Iran et Israël qui n'aura duré que douze jours n'a pas seulement déclenché un embrasement régional : il a redéfini les équilibres géostratégiques au Moyen-Orient et au-delà. Ce que beaucoup pensaient impensable s'est produit. L'illusion d'un état israélien invincible, bardé de technologies et intouchable sur son territoire, a volé en éclats.

Ce mythe forgé au fil des décennies à coups d'opérations ciblées, de supériorité technologique et d'alliances stratégiques avec des grandes puissances occidentales s'est effondré sous les coups d'une guerre asymétrique et prolongée.

Quels sont les enseignements à tirer de cette épreuve.

L'enseignement le plus profond de ce conflit n'est pas seulement militaire. Il est aussi politique, il révèle que la puissance de feu ne suffit plus à garantir la sécurité des états ni la sérénité de leurs décideurs.

Les drones, les cyber-attaques, les fronts internes, les soulèvements régionaux et la mobilisations idéologiques des masses ont montré que la guerre moderne est fluide, multiforme et parfois insaisissable.

La stratégie de dissuasion classique est désormais dépassée. L'Iran, en menant une guerre hybride – à la fois directe et déléguée – a sapé les fondations même de la domination israélienne dans la région. Israël reste une puissance militaire redoutable, mais désormais vulnérable sur le plan symbolique et stratégique.

En réalité, cette guerre a mis à nu une réalité plus vaste. Nous sommes entrés dans un monde où la supériorité militaire ne garantit plus la paix, où le monopole de la force ne signifie plus celui de la sécurité. Ce basculement ouvre une ère d'incertitude où les puissances établies devront réapprendre à lire les signes des temps et à comprendre les lignes mouvantes de la géopolitique.

Quand la puissance militaire ne garantit plus la sécurité

La leçon la plus inquiétante pour les grandes puissances – pas seulement Israël – est peut-être la suivante : on peut dominer militairement sans être en sécurité politiquement. Le XXIe siècle a démontré que la supériorité militaire ne garantit plus la stabilité, ni la paix ni même la dissuasion. Elle peut même, paradoxalement, devenir une source d'instabilité, en provoquant des alliances de circonstances, en cristallisant les haines ou en générant les conflits de basse in-

tensité permanents.

Ce que vivent aujourd'hui les décideurs occidentaux en général et particulièrement Israéliens, hantés par l'angoisse d'une escalade nucléaire, d'une attaque de grande ampleur ou d'un soulèvement interne, est révélateur d'un désenchantement stratégique plus large. Le sentiment de sécurité, hier assuré par les blindés et les satellites, dépend désormais des variables mouvantes : opinion publique mondiale, pression des diasporas, vulnérabilité numérique, résilience économique, diplomatie régionale.

Dans ce contexte, la force brute ne suffit plus, elle peut dissuader un ennemi, mais pas empêcher la guerre. Elle peut protéger une frontière mais pas une légitimité. Elle peut infliger des pertes, mais pas offrir une paix durable.

Un monde en basculement

Au fond ce qu'a révélé le conflit israélo-iranien, c'est le basculement du monde vers une nouvelle ère. Un monde post-américain dans lequel la domination occidentale est contestée sur plusieurs fronts. Un monde post-sécuritaire où aucun Etat, même surarmé, ne peut se prétendre à l'abri. Et surtout un monde post-binaire où les lignes ne sont plus simplement tracées entre Etats amis ou ennemis, mais entre coalition mourante,

intérêts croisés et logiques de puissance décentralisées.

Cette guerre marque aussi la fin d'un cycle : celui des accords d'Abraham, des illusions de normalisation à tout prix, de la diplomatie de contournement. Les peuples de la région, tout comme ceux d'ailleurs, n'acceptent plus la paix sans justice ni la stabilité sans dignité.

L'Iran en mobilisant des affects politiques, religieux et militaires a touché à quelque chose de plus profond que la stratégie militaire : il s'adresse à une colère souterraine, à une mémoire blessée.

Une alerte pour les puissances établies

Ce conflit doit servir d'alerte à toutes les puissances établies, en particulier en Occident. Il rappelle que la domination technologique ou économique ne suffit plus à garantir l'ordre. Il souligne l'urgence d'une diplomatie renouvelée, d'un dialogue courageux, et d'une prise en compte des aspirations populaires. Il rappelle surtout que dans un monde fragmenté, fluide, où l'information circule plus vite que les tanks, la victoire ne se mesure plus seulement en nombre de frappes réussies, mais en capacité à construire un avenir commun.

Emmanuel Mbengue

AFRIQUE DU SUD

L'ancien président Jacob Zuma en visite au Maroc

Désormais leader du parti de l'opposition Umkhonto weSizwe (MK), l'ex chef d'Etat Sud-africain, Jacob Zuma, effectue depuis le 15 juillet une série de rencontres avec les autorités marocaines. Une démarche qui s'articule autour du renforcement des relations entre les deux pays.

Au cours d'un point de presse tenu après sa rencontre avec le ministre des Affaires étrangères marocain, Nasser Bourita, l'ancien président, Jacob Zuma, s'est rappelé sa « rencontre historique » avec le roi Mohammed VI en 2017, en marge du sommet entre l'Union africaine et l'Union européenne tenu en Côte d'Ivoire. Cette rencontre, selon lui, avait constitué un tournant décisif dans les relations bilatérales entre les deux pays. « Nous avons convenu de trouver des solutions pour sortir de l'impasse et relancer un nouveau chapitre des relations bilatérales », a-t-il déclaré.

Jacob Zuma a salué l'accueil reçu à Rabat, soulignant que cette visite s'inscrit dans la continuité des engagements pris lors de son entretien avec le roi du Maroc. Il a également mis en avant le lien historique entre les deux nations, enraciné dans la lutte commune contre l'apartheid. Il a, à ce titre, rappelé que Nelson Mandela avait bénéficié en 1962 d'une formation militaire au Maroc, ainsi que d'un soutien matériel de la part du



Jacob Zuma et Nasser Bourita DR

Royaume, un appui étendu par la suite à l'ensemble du mouvement de libération Sud-africain.

Le leader du parti MK, créé en 2023, a également évoqué la position politique exprimée récemment par sa formation, à travers un document intitulé « *Un partenariat stratégique pour l'unité africaine, l'émancipation économique et l'intégrité territoriale : Maroc* », publié en juin dernier. Ce texte présente les bases d'une coopération renforcée et mutuellement bénéfique entre Rabat et Pretoria, autour de valeurs partagées et d'un objectif commun de rayonnement continental.

Par ailleurs, bien que la visite et la position de l'ancien président n'engagent pas le gouvernement Sud-africain, celle-ci pourrait rebattre les cartes des relations entre l'Afrique du sud et le Maroc, dans un contexte où les rapports intra-africains sur les questions de souveraineté et d'intégration régionale sont en pleine mutation.

Jean Pascal Mongo-Slyhm
(Stagiaire)



DECLARATION DU COLLOQUE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL D'OYO 2025

Nous, participants au Colloque scientifique international organisé à Oyo, département de la Cuvette, sous le haut patronage du Secrétaire Permanent du comité interministériel de l'action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales de la République du Congo, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), l'Union européenne (UE), réunis autour du thème : « la filière des eaux continentales au service de la diversification de l'économie nationale : la sécurité et la sûreté en débat » ;

Conscients de l'importance stratégique, économique, écologique et sociale que revêtent les eaux continentales pour la République du Congo et pour l'Afrique centrale dans son ensemble ;

Reconnaissant les défis croissants liés à la sécurité, à la sûreté, à la gouvernance et à la valorisation économique des ressources fluvio-lagunaires dans un contexte de changement climatique, de pressions démographiques et de transitions économiques ;

Rappelant les engagements de la République du Congo en faveur de la diversifica-

tion économique, de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), de la lutte contre les activités illicites, et de la protection des écosystèmes aquatiques ;

Saluant les efforts du Gouvernement congolais, pour l'opérationnalisation du concept d'Action de l'Etat en mer et dans les Eaux Continentales (AEMEC), l'harmonisation du cadre juridique, la mobilisation des partenaires et l'intégration des enjeux sécuritaires dans les politiques publiques ;

Réunis dans un esprit de dialogue interdisciplinaire, de rigueur scientifique et de responsabilité partagée ;

Adoptons la présente déclaration pour réaffirmer les conclusions suivantes :

1. Sur les eaux continentales comme levier de diversification économique

Les eaux continentales du Congo constituent un pilier stratégique pour l'agriculture, l'aquaculture, le transport fluvial, le tourisme, l'énergie hydroélectrique, et la recherche scientifique. Leur valorisation intégrée mériterait d'être inscrite comme axe prioritaire de la mise en œuvre du Plan National de Développement, en synergie avec les zones économiques spéciales et les programmes jeunesse.

2. Sur la sécurité et la sûreté fluviales

La maîtrise des enjeux sécuritaires dans les bassins fluviaux est une condition sine qua non à toute stratégie de développement durable. Nous appelons à la consolidation du cadre légal et à une synergie renforcée entre les forces publiques, les autorités locales et les populations riveraines.

3. Sur la gouvernance et les données hydriques

Nous appelons à l'amélioration de la collecte, de la centralisation et de l'accessibilité des données statistiques sur l'eau, condition indispensable à une gestion équitable et durable. Un système national intégré d'information sur l'eau doit être mis en place avec l'appui de partenaires régionaux et internationaux.

4. Sur la coopération régionale et transfrontalière

Le Congo doit continuer de jouer un rôle moteur dans l'actualisation des instruments pertinents internationaux et régionaux de coopération dans le domaine des voies navigables partagées. Ainsi, nous recommandons une révision concertée de la convention internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) en vue d'un plaidoyer auprès de la Commission du Golfe de Guinée, de la CEEAC et de la Com-

mission de la CICOS pour un développement de l'économie bleue durable et l'amélioration de la sûreté et la sécurité de la navigation.

5. Sur l'inclusion et la participation des acteurs

Nous appelons à un élargissement des mécanismes de gouvernance à la société civile, aux jeunes, aux universités, aux autorités locales, aux médias, et aux acteurs économiques afin de garantir une gouvernance participative, transparente et performante des ressources hydriques.

6. Sur les suites programmatiques du colloque

Nous recommandons que les conclusions issues des travaux du colloque soient traduites en programmes sectoriels, assorties des plans d'actions. Tout en intégrant une réflexion innovante fondée sur la politique intégrée des mers et des eaux partagées de l'Afrique Centrale.

Fait à Oyo, le 4 juin 2025

Les participants au Colloque

Sous la présidence du comité scientifique et avec le soutien du SEPCIM-AEMEC, du PNUD, de l'UNESCO, de l'ONUDC, de l'UE

ANCIENS ENFANTS DE TROUPE

Soixante-treize jeunes intègrent la communauté

Dans le cadre de la réception des nouveaux enfants de troupe du Congo, une cérémonie a été organisée, le 16 juillet à l'École militaire préparatoire général Leclerc (EMPGL), en présence de Rémy Ayayos Ikounga, président de l'association des Anciens enfants de troupe (AET) et président de la Fédération des AET d'Afrique, du représentant du ministre de la Défense nationale et des présidents des amicales sœurs d'Afrique.

« Promotion colonel Jean-Paul-Dathet. Nous avons l'honneur de vous recevoir au sein de la prestigieuse association des Anciens enfants de troupe du Congo. On vous invite donc à y prendre pleinement et activement votre place. Nous vous exhortons à toujours vous conduire désormais suivant l'exemple lumineux du grand ancien dont votre promotion porte désormais le nom. Que Dieu puisse bénir vos études et vos carrières futures », a déclaré Rémy Ayayos Ikounga.

Au-delà du mot du président, la cérémonie a été marquée par plusieurs temps forts, à savoir le dépôt de la gerbe de fleurs par le président de l'association; l'éloge de l'AET Jean Paul Dathet; la présentation du drapeau de l'association à la nouvelle promotion des AET; le port de l'insigne AET suivi de la remise des textes recteurs de l'association au président de la promotion colonel Jean-Paul-Dathet, et par



Le port des insignes aux nouveaux par les anciens / Adiac

une marche de cohésion. Pour la petite histoire, le colonel Jean Paul Dathet est né le 9 novembre 1950, à Brazzaville, où il a débuté ses études primaires à l'école de la poste. Brillamment admis au concours d'entrée à l'EMPGL

en septembre 1964, il obtient son baccalauréat le 1er août 1972. Il est engagé volontaire dans l'Armée populaire nationale et admis à suivre une formation initiale de Génie à l'école militaire d'Odessa, en ex Union soviétique. A l'issue

de ce stage en 1975, ayant obtenu le diplôme de chef de section d'exploitation des engins du génie, il regagne le pays et sera directement affecté à la Direction centrale du génie. En 1977, il est admis à suivre le Cours supérieur du

génie, à l'Académie militaire Koubisheb de Moscou, où il obtient avec succès le diplôme d'ingénieur en construction de fortification en 1982.

Notons qu'il y a une semaine, l'EMPGL organisait la cérémonie de la fin d'année scolaire 2024-2025. A cette occasion, la promotion des soixante-deux élèves finalistes de la classe de terminale avait été baptisée colonel Jean-Paul-Dathet.

« Au départ, ce sont mes parents qui m'ont fait allier à ce métier de militaire. L'internat m'a bien plu, tout comme le cadre militaire et l'engagement a été correct. J'ai bien aimé. Ce parcours a été nouveau, exceptionnel et unique pour moi... », a indiqué l'AET Danielle Somi Djibril.

La cérémonie s'est achevée par un vernissage, une exposition photographique organisée à l'occasion sur le thème « Un visage sur un nom : portraits d'anciens enfants de troupe de l'EMPGL ».

Guillaume Ondze

DÉPART DES MILITAIRES FRANÇAIS DU SÉNÉGAL

Un nouveau chapitre pour la souveraineté africaine

Le Sénégal marque un tournant décisif dans ses relations avec la France, en récupérant le 17 juillet le contrôle de la base militaire de Geille, à Dakar, mettant ainsi fin à 65 ans de présence militaire française permanente. Cette restitution des sites, symbolisée par la remise des clés par le général Mbaye Cissé, chef d'état-major général sénégalais, et le général Pascal Ianni, chef du Commandement de l'armée française pour l'Afrique, évoque les nouveaux équilibres géopolitiques dans la région.

Si la présence militaire française a longtemps été perçue comme une garantie de sécurité pour de nombreux États africains, son retrait du Sénégal s'inscrit dans une tendance plus large observée dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. Le président sénégalais, Bassirou Diomaye Faye, élu sur un programme de souveraineté renforcée, a clairement affirmé : « La souveraineté ne s'accommode pas de la présence de bases militaires dans un pays souverain ». Cette déclaration illustre la montée d'un nationalisme renouvelé sur le continent.

Un contexte stratégique élargi

Le départ des Forces fran-

çaises du Sénégal constitue le dernier acte d'un retrait progressif entamé depuis 2022, qui a vu la France réduire son empreinte militaire au Mali, au Burkina Faso, au Niger, au Tchad et au Gabon. Ce mouvement s'inscrit dans un contexte où plusieurs dynamiques géopolitiques émergent : les insurrections djihadistes, la montée en puissance des puissances non occidentales et les appels à une autonomie politique accrue. La France, qui maintient désormais une présence réduite centrée sur Djibouti, doit redéfinir son rôle stratégique dans une Afrique toujours plus en quête de souveraineté. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : avec environ 350 militaires

français jusqu'à récemment au Sénégal, le contingent a considérablement diminué. Alors que ces troupes étaient principalement impliquées dans des missions de formation et de partenariat, leur départ soulève des questions sur l'impact de cette transition sur la sécurité régionale.

Vers un partenariat renouvelé ?

La volonté du président Bassirou Diomaye Faye de maintenir un « partenariat rénové » avec Paris, fondé sur la coopération plutôt que sur la tutelle, montre un désir d'autonomie sans rompre les liens diplomatiques. Les instructeurs français devraient continuer d'intervenir ponctuellement

sur demande de Dakar pour des exercices conjoints. Cette approche suggère une vision pragmatique et équilibrée, cherchant à préserver les bénéfices d'une coopération militaire tout en affirmant la souveraineté nationale. Cependant, cette transition n'est pas sans risques. Le défi pour le Sénégal sera de consolider un cadre sécuritaire qui puisse faire face aux défis croissants du terrorisme et de l'instabilité régionale, tout en naviguant dans un paysage diplomatique en pleine mutation. La coopération avec d'autres puissances, notamment celles émergentes comme la Russie ou la Chine, pourrait devenir une réalité à envisager dans ce

nouvel environnement.

Le départ des troupes françaises du Sénégal pourrait symboliser non seulement la fin d'une époque, mais aussi le début d'une ère où les nations africaines cherchent à affirmer leur autonomie face aux anciennes puissances coloniales. En misant sur des partenariats renouvelés, le pays ouvre la voie à un avenir où les priorités de sécurité et de développement peuvent se réaliser sans l'ombre d'une présence militaire étrangère. L'Afrique semble prête à écrire son propre chapitre sur la scène mondiale, un chapitre dont la souveraineté et l'indépendance figurent en tête de liste.

Noël Ndong



TOUTE L'ACTUALITÉ DU BASSIN DU CONGO

▶ EN VIDÉO

☎ (+242) 06-929-4505

✉ info@adiac.tv

📍 84, Boulevard Denis Sassou N'Guesso
Brazzaville, République du Congo

www.adiac.tv



ÉDUCATION

1.590.471 candidats au Test national de sélection et d'orientation scolaire

Cette épreuve certificative est destinée aux élèves en fin de cycle d'éducation de base en République démocratique du Congo.

La ministre d'État, ministre de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté, Raïssa Malu, a procédé, le jeudi 17 juin 2025, à l'école Révérend Kim dans la commune de Lingwala, à Kinshasa, au lancement de la quatrième session du Test National de Sélection et d'Orientation Scolaire et Professionnelle (TENASOSP), sur la base du calendrier scolaire réaménagé 2024-2025.

C'était en présence du ministre provincial de l'Éducation Jeannot Cano La Rose, de l'Inspecteur général à l'EDU-NC, Hubert Kimbonza et des cadres de l'administration du sous-secteur.

Dans son discours d'ouverture de cette épreuve certificative, l'autorité nationale de l'Éducation Nationale a exprimé sa joie de lancer cette 4e session du Tenasosp, une étape clé qui marque la fin du cycle de l'éducation de base en RDC.

« Je tiens d'abord à saluer son Excellence Mr le Président de la République, Felix Antoine Tshisekedi Tshilombo, dont la vision est claire : une éducation performante et inclusive est le socle d'une nation forte et compétitive. J'associe à cet hommage Mme la Première Ministre Judith Suminwa Tuluka, qui soutient fortement l'éducation. Son Gouvernement investit dans notre jeunesse, le pilier de l'avenir », a-t-elle déclaré, avant d'adresser ses remerciements aux partenaires traditionnels du Cluster Éducation comme l'Unicef dont l'aide précieuse a permis de faire parvenir les épreuves dans les zones en conflit.

La ministre d'État a souligné le double objectif du Tenasosp : évaluer les acquis des élèves après le cycle fondamental, et les orienter au mieux vers les filières qui les correspondent, en tenant compte de leurs

aptitudes et des besoins de la RDC. Ainsi, a ajouté Raïssa Malu, l'orientation scolaire ne doit pas être laissée au hasard, et doit être basée sur des données concrètes, sur des compétences réelles et sur des opportunités offertes pour notre économie en pleine évolution. « Avec le Tenasosp, nous bâtissons une école de qualité, une école équitable et inclusive qui vise l'épanouissement de nos enfants et le développement durable de notre nation », a indiqué la ministre d'État. Elle a salué des inspecteurs, des enseignants et autres intervenants pour leur engagement et le sens de responsabilité en vue de la réussite de cette épreuve.

Message aux élèves candidats

La ministre d'État a ensuite appelé les élèves candidats du Tenasosp qui sont « au cœur de cette évaluation » à l'aborder avec confiance, à faire preuve d'honnêteté et de détermination. « Ce Test n'est pas une fin en soi, c'est une passerelle vers votre avenir scolaire et professionnelle. Donnez le meilleur de vous-mêmes, car votre réussite est notre fierté », leur a-t-elle exhorté, car la nation a besoin de toutes les intelligences dans un monde en évolution.

La RDC a de défis à relever dans les domaines de la santé, de l'environnement, la technologie et l'innovation. Aussi Raïssa Malu a-t-elle encouragé particulièrement les filles à oser des filières scientifique et technique, des domaines passionnants et essentiels pour le développement du pays. « Le Congo a besoin de plus d'ingénieures, de chercheuses et de développeuses. Votre potentielle est immense, mesdemoiselles, n'ayez pas peur d'explorer ces voies, elles vous ouvriront des portes, elles accéléreront le déve-



Coup d'envoi de la 4e édition du Tenasosp

loppement de notre nation, elles nous aideront à faire face à nos enjeux nationaux et mondiaux», a-t-il dit aux jeunes candidates du Tenasosp.

Elle s'est adressée aussi aux parents et éducateurs, en leur demandant à accompagner les enfants dans leurs choix, à ne pas les cantonner dans des schémas préétablis, car l'éducation doit libérer le potentiel des enfants congolais, les aider à découvrir leur talent caché, ouvrir leur esprit à toutes les possibilités. « Permettez à vos enfants de rêver grand, soutenir leurs ambitions scientifiques, techniques, littéraire ou artistiques. Chaque talent compte pour le Congo. Le Tenasosp est un outil précieux, il nous aide à améliorer notre système éducatif, il nous fournit des données pour ajuster nos politiques », a-t-il dit aux parents et autres éducateurs.

Dans l'épilogue de son allo-

cuton, la ministre d'État, ministre de l'EDU-NC n'a passé outre la situation des enfants dans l'Est du pays : « Le Gouvernement reste engagé à améliorer l'éducation. Nous sommes solidaires de nos enfants de provinces sous occupation, même sous les balles, ils passent leur épreuve. Cette situation difficile doit se transformer en opportunité, une opportunité pour bâtir un Congo juste, équitable et inclusive, saisissons cette chance, construisons ensemble un pays où chaque Congolais trouve sa place. Servons avec fidélité et loyauté notre pays ».

Après la cérémonie officielle à l'école Révérend Kim, la ministre a effectué des visites au Collège Notre Dame, et à l'Institut Bokeleale.

1.590.471 candidats au Tenasosp

La veille de lancement du Tenasosp, l'Inspecteur général

Hubert Kimbonza a donné les statistiques de cette épreuve certificative, dans une sorte de carte postale. On note que le Centre national d'organisation du Tenasosp a enregistré 1.590.471 dans l'ensemble, dont 749.157 filles (soit 47%) et 841.314 garçons (soit 53%). Ces candidats vont passer leur Test dans 5.540 centres issus de 645 pools d'Inspection secondaire et répartis dans l'ensemble du pays, et des territoires hors-frontières.

Depuis 2022, première session du TENASOSP, les effectifs des candidats inscrits sont croissants, excepté la session 2024 qui a connu une baisse de 0,5%. Par rapport à la session 2024 qui a inscrit 1.563.096 candidats, celle de 2025 a enregistré 1.590.471 candidats, avec une croissance de 27.375, soit 2%. Les filles sont passées de 722.893 en 2024 à 749.157 en 2025, avec une augmentation de 26.264, soit 4%.

Martin Engimo



**LIBRAIRIE
LES MANGUIERS**

**UN ESPACE DE VENTE
UNE SÉLECTION UNIQUE DE LA
LITTÉRATURE
CLASSIQUE**

AFRICAINNE, FRANÇAISE ET ITALIENNE

Essais, Romans, Bandes dessinées, Philosophie, et plus encore...

UN ESPACE CULTUREL POUR VOS MANIFESTATIONS

<input checked="" type="checkbox"/> Présentation des ouvrages	<input checked="" type="checkbox"/> Émissions Télévisées
<input checked="" type="checkbox"/> Conférences-débats	<input checked="" type="checkbox"/> Ateliers de lecture et d'écriture
<input checked="" type="checkbox"/> Dédicaces	

AÉROPORT DE N'DJILI

Les travaux de modernisation confiés à l'entreprise américaine SOM

Après de longues tractations et plusieurs rebondissements, le projet de modernisation de l'aéroport international de N'Djili, à Kinshasa, entre dans une phase concrète. C'est finalement à l'entreprise américaine Skidmore, Owings & Merrill (SOM), mondialement reconnue pour ses réalisations d'envergure, qui a été retenue pour le conduire.

Le choix de SOM marque un tournant décisif dans l'ambition du gouvernement congolais de doter Kinshasa d'une infrastructure aéroportuaire moderne, à la hauteur des standards internationaux et apte à répondre aux besoins croissants du trafic aérien national et international. Le 15 juillet, une étape symbolique a été franchie avec la présentation officielle de la maquette du futur aéroport, lors d'une séance de travail présidée par le vice-Premier ministre, ministre des Transports, Jean-Pierre Bemba Gombo. Pour la ministre des Affaires étrangères, Thérèse Kayikwamba Wagner, présente à cette séance, ce projet est plus qu'un simple aménagement d'infrastructures. « Il illustre le rapprochement économique croissant entre la RDC et les États-Unis, au-delà des



Vue extérieure de l'aéroport international de N'Djili/Adiac

partenariats miniers», a-t-elle indiqué.

Le futur aéroport, qui se veut un hub régional moderne, intégrera des technologies de pointe, des normes environnementales strictes et une architecture alliant fonctionnalité et esthétique. À en croire les projections de SOM, la livraison est prévue à l'horizon 2028, soit dans moins de trois ans de travaux effectifs. Au-delà de sa fonction de porte d'entrée du pays, le nouvel aéroport de Ndjili symbolise une République démocratique du Congo (RDC) tournée vers l'avenir, capable d'attirer les grands investisseurs, de dynamiser le tourisme, d'augmenter les capacités logistiques et de jouer un rôle de carrefour dans le ciel africain.

Sylvain Andema

FESTIVAL MONDIAL DE LA MUSIQUE ET DU TOURISME

La première édition lancée

Le Centre culturel et artistique des pays d'Afrique centrale, à Kinshasa, a vibré le 16 juillet à l'occasion de l'ouverture officielle de la première édition du Festival mondial de la musique et du tourisme.

Inauguré par le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, l'événement inédit s'inscrit dans une dynamique de valorisation du patrimoine culturel, artistique et touristique de la République démocratique

du Congo (RDC) à l'échelle internationale.

Dans son allocution, le chef de l'État a mis en lumière le rôle central de la culture et du tourisme dans le développement durable et la diplomatie d'influence. « Ce

festival incarne pleinement notre volonté de mobiliser les forces créatives et culturelles de notre Nation pour raffermir l'unité nationale et projeter une image renouvelée, positive et ambitieuse de la

RDC », a-t-il déclaré. Il a également souligné que la RDC, forte de sa diversité culturelle, de sa richesse artistique et de ses merveilles naturelles, entend désormais s'imposer comme une destination culturelle majeure sur le continent africain et au-delà.

Axé sur le thème « La route de la rumba pour la paix en RDC », ce festival de trois jours est organisé conjointement par le ministère de la Culture et des Arts et celui du Tourisme. Il servira de pont entre traditions et modernité, en mettant à l'honneur aussi bien la rumba que les musiques traditionnelles congolaises, tout en valorisant les sites touristiques emblématiques du pays.

Ce rendez-vous se veut également une plateforme d'échanges entre artistes locaux et internationaux, favorisant le rayonnement de la rumba congolaise, classée patrimoine culturel immatériel de l'humanité. «

En unissant les rythmes du monde aux trésors de nos territoires, ce festival symbolise notre volonté de bâtir des ponts entre les peuples par l'art, l'échange et la découverte », a ajouté le président de la République.

Outre sa dimension culturelle, le Festival mondial de la musique et du tourisme constitue un levier de développement économique à travers la dynamisation des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, du transport et de l'artisanat. Il ouvre également des perspectives prometteuses pour les jeunes congolais œuvrant dans les domaines des arts, du tourisme et de l'entrepreneuriat culturel. La première journée s'est clôturée dans une ambiance festive avec une série de prestations musicales vibrantes, célébrant l'unité dans la diversité, ainsi qu'une visite d'exposition mettant en avant les produits et services touristiques du pays.

S.A.



Une séquence de danse traditionnelle/Adiac

MUSIQUE

Le Fespam 2025 maintenu malgré les contraintes économiques

En dépit d'un contexte économique limité, le gouvernement congolais a confirmé, lors du Conseil des ministres du 16 juillet, la tenue de la 12e édition du Festival panafricain de musique (Fespam). C'est la ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs, Marie-France Lydie Hélène Pongault, qui en a fait la communication officielle, sous la très haute autorité du président de la République, Denis Sassou N'Guesso, garant de ce rendez-vous continental.

Prévue du 19 au 26 juillet à Brazzaville, la 12e édition du Fespam portera sur le thème évocateur « Musique et enjeux économiques en Afrique à l'ère du numérique ». Un choix qui illustre la volonté des autorités de penser la musique comme un levier économique, au-delà de son rôle traditionnel de divertissement et de célébration culturelle. Le format du festival a été réajusté à la conjoncture nationale, mais les ambitions restent intactes : faire rayonner la jeunesse africaine et congolaise à travers les arts et la scène.

Plusieurs activités rythmeront cette semaine de festivités. « Outre le lancement solennel du Fespam au Palais des congrès sous les auspices du chef de l'État, Denis Sassou N'Guesso, l'événement connaîtra une grande exposition d'instruments de musique africains ayant marqué les précédentes éditions, un symposium international sur la musique africaine, un Marché de la musique africaine, des concerts en plein air sur



l'esplanade du Palais des congrès, à Mayanga et Kintélé, ainsi que la projection d'un film documentaire dédié

à la rumba congolaise », a fait savoir la ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs, Marie-France Ly-

die Hélène Pongault, lors de sa communication. Le Conseil des ministres a salué le maintien de ce rendez-vous majeur, symbole d'un engagement constant envers l'Union africaine et fruit d'un partenariat durable avec l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture. Cependant, à quelques jours de l'ouverture du festival, plusieurs voix s'élèvent du côté des artistes et du public. L'absence de visibilité sur les réseaux sociaux du Fespam inquiète. Aucun programme officiel n'a encore été publié, ni la liste des artistes invités. Une situation qui suscite des réactions sur la page Facebook du festival. « On ne voit pas les panneaux publici-

taires dans la ville et jusqu'à présent, on n'a pas la liste des groupes qui vont prester », a commenté l'artiste Trésor Angelos Ofoueme. « Les listes sont déjà sorties ? C'est-à-dire ceux qui chanteront ? », renchérit Nolive Khan Kallo Ampea, visiblement dans l'attente d'un éclaircissement.

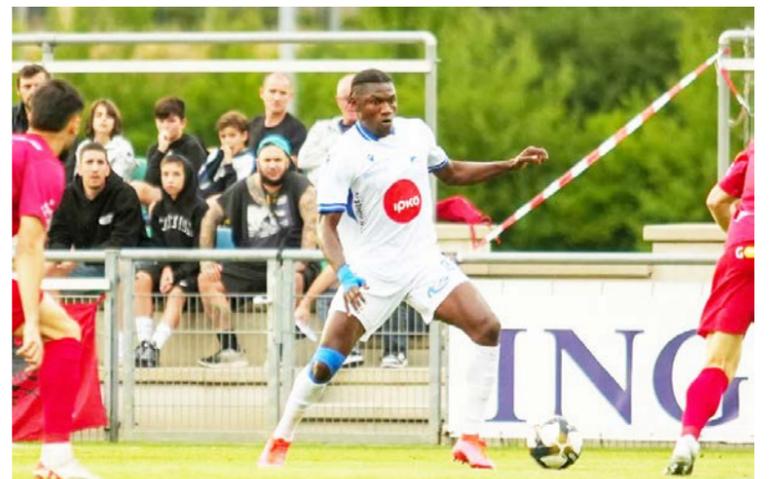
En dépit de ces zones d'ombre, les attentes restent fortes. Le Fespam est non seulement une vitrine du talent africain, mais aussi un outil diplomatique et économique. Il revient aux organisateurs de rassurer les acteurs culturels et le grand public dans les heures à venir, afin que la fête soit belle et complète.

Merveille Jessica Atipo

LIGUE DES CHAMPIONS

Raddy Ovouka et Drita passent le premier tour préliminaire

Vainqueurs 1-0 du match aller, les champions du Kosovo sont allés confirmer leur qualification sur le terrain des Luxembourgeois de Differdange (3-2).



Raddy Ovouka lors de la qualification de Drita face à Differdange (DR)

Raddy Ovouka a joué toute la rencontre sur la gauche de la défense de Drita

Au tour suivant, l'international congolais et ses coéquipiers devront faire face à un gros morceau avec les Danois du FC Copenhague (aller le 22 juillet, retour le 29 à domicile).

Rappelons que plusieurs Congolais feront leur entrée en lice dans la compétition la semaine prochaine : Mazikou et le Servette face à Plzen, Bassouamina et Pafos face au Maccabi Tel Aviv et Ndockyt et Rijeka face à Ludogorets.

Camille Delourme

CHANGEMENT DE NOM

On m'appelle Mazoumbou-Ngakegni Emmanuel-Etahn Rayan Je désire être appelé désormais Mazoumbou Emmanuel-Etahn Rayan.

Tout personne justifiant d'un intérêt légitime pourra s'opposer dans un délai de trois mois.

ABONNEZ VOUS GRATUITEMENT

www.adiac-congo.com/content/newsletter



SAISISSEZ LE LIEN

OU



SCANNEZ LE QR CODE

REPUBLIQUE DU CONGO



COMMUNIQUÉ RELATIF A LA PUBLICATION DE LA LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT, DE MICROFINANCE ET DE PAIEMENT AGREES ET IMMATICULES AUPRES DU COMITE NATIONAL ÉCONOMIQUE ET FINANCIER (CNEF)

Le Président du Comité National Économique et Financier (CNEF), Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public porte à la connaissance du public que la liste officielle des établissements de crédit, de microfinance et de paiement agréés au Congo et immatriculés auprès du CNEF est disponible.

Cette publication s’inscrit dans le cadre des actions entreprises pour renforcer la transparence et la protection des consommateurs des services financiers, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Il est rappelé aux usagers et au public que seuls les établissements figurant sur cette liste sont habilités à exercer des activités de collecte de l’épargne et d’octroi de crédits sur le territoire national. Toute transaction avec des structures non agréées expose les usagers à des risques importants de perte de l’épargne et de frais usuraires ou abusifs.

La liste actualisée sera publiée dans le Journal Offi-

ciel de la République du Congo et pourra être consultée :

-sur le site officiel du Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public : www.finances.gouv.cg; et

-au Secrétariat Général du Comité National Économique et Financier (CNEF), situé à la Direction Nationale de la Banque des Etats de l’Afrique Centrale (BEAC) à Brazzaville.

Le Président du CNEF invite le public à la plus grande vigilance et encourage chacun à vérifier systématiquement l’immatriculation et l’agrément des établissements avant tout engagement financier.

Fait à Brazzaville, le 08 juillet 2025.

Le Président du CNEF,



LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT, DE MICROFINANCE ET DE PAIEMENT IMMATICULES AU COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER (CNEF)

Dénomination	Numéro d'immatriculation au CNEF	Numéro d'agrément	SIEGE SOCIAL	
Banques	BCI	3-0003/EC/2022/CNEF	7992/MEFB-CAB du 29/09/2006	Avenue AMILCAR CABRAL, centre ville
	BCH	3-0005/EC/2022/CNEF	982/MEFB-CAB du 09/05/2008	Avenue AMILCAR CABRAL, centre ville
	UBA	3-0006/EC/2022/CNEF	8854/MFBPP-CAB du 14/06/2011	37,avenue William Guynet,centre ville
	BOA	3-0010/EC/2022/CNEF	2936/MEFB-CAB du 01/04/2004	Avenue AMILCAR CABRAL, centre ville
	ECOBANK Congo	3-0011/EC/2022/CNEF	5431/MEFB-CAB du 28/08/2007	Avenue AMILCAR CABRAL, centre ville
	BSCA	3-0014/EC/2022/CNEF	13785/MEFPPPI-CAB du 28/05/2015	Boulevard Denis Sassou NGUESSO,centre ville
	BGFIBank	3-0018/EC/2022/CNEF	6798/MEFB-CAB du 17/08/2018	Boulevard Denis Sassou NGUESSO,centre ville
	BPC	3-0019/EC/2022/CNEF	14090/MEFPPP-CAB du 23/10/2012	Boulevard Denis Sassou NGUESSO,centre ville
CDC	3-0022/EC/2022/CNEF	727/MEFB-CAB du 11/03/2002	Avenue AMILCAR CABRAL, centre ville	
Dénomination	Numéro d'immatriculation au CNEF	Numéro d'agrément	SIEGE SOCIAL	
EMF	COFINA	3-0001/EM/2022/CNEF	6814/MFB-CAB du 01/07/2020	67,avenue Nelson MANDELA
	MECRECU	3-0002/EM/2022/CNEF	4479/MFBPP-CAB du 23/06/2017	41, rue Makoua Poto-Poto
	Express Union S.A	3-0004/EM/2022/CNEF	1220/MEFB-CAB du 15/09/2009	08, Rue MBACKA Poto-Poto
	HOPE Congo S.A	3-0007/EM/2022/CNEF	4834/MFBPP-CAB du 29 juin 2010	82, rue LEKANA, Moungali
	CCFO	3-0008/EM/2022/CNEF	7255/MEFB-CAB du 19/11/2007	04 rue Marcel OKOYO OYO
	CAPPED	3-0009/EM/2022/CNEF	21457/MFBPP-CAB du 01/09/2021	Villa 43B avenue de l'O.U.A MAKELEKELE
	MUCODEC	3-0013/EM/2022/CNEF	5384/MEFB-CAB du 31 juillet 2006	1, rue Colbert-Centre ville
	COMIFI	3-0016/EM/2022/CNEF	2796/MEFB-CAB du 06 avril 2005	Boulevard Chales DEGAULE en face du CCF
	CCEC	3-0017/EM/2022/CNEF	7252/MEFB-CAB du 15 novembre 2007	68,rue MBOKO, Poto-Poto
	CFCM	3-0020/EM/2022/CNEF	2794/MEFB-CAB du 06/04/2005	avenue de l'OUA Makélékélé
	CAIEC	3-0021/EM/2022/CNEF	5383/MEFB-CAB du 31/07/2006	Eglise Saint Esprit de Moungali
	CFPR/CA	3-0023/EM/2022/CNEF	2791/MEFB-CAB du 06/04/2005	11, rue MBAMOU Talangai
	FODAM	3-0024/EM/2022/CNEF	10032/MEFB-CAB du 23/11/2006	94 avenue 15 août 1963 Grand marché PNR
	MUPROCOM (CMPC)	3-0025/EM/2022/CNEF	10036/MEFB-CAB du 23/11/2006	Quartier Warf, Pointe-Noire
	SODECO	3-0026/EM/2022/CNEF	14514/MEFPPPI-CAB du 24/09/2013	215 Avenue de la Base aérienne Batignolles
	CADC	3-0027/EM/2023/CNEF	10024/MEFB-CAB du 23/11/2006	place du marché MINDOULI
	GFC	3-0028/EM/2023/CNEF	14510/MEFPPPI-CAB du 24/09/2013	Av.de l'indépendance n°180 Rond point MAHOUATA PNR
	Crédit HLM	3-0030/EM/2023/CNEF	25929/MEF-CAB du 19/12/2023	82, avenue Matsoua, Bacongo
	MECL	3-0031/EM/2023/CNEF	6793/MEFB-CAB du 17/08/2018	n°67 Rue LOUDIMA, croisement av. BOUETA MBONGO
	GUILGAL Congo S.A	3-0032/EM/2024/CNEF	4533/MEF-CAB du 13/03/2024	n°79 Rue Djambala MOUNGALI
	FINAM CONGO SA	3-0033/EM/2024/CNEF	20052/MEF-CAB du 30 /12/2023	150, rue Mbochis, croisement rue mbochis et avenue Miadeka ouenzé
MUDACOM	3-0034/EM/2024/CNEF	2789/MEFB-CAB du 06 avril 2005	109, rue loango Miadéka, Ouenzé	
Dénomination	Numéro d'immatriculation au CNEF	Numéro d'agrément	SIEGE SOCIAL	
ETS. PAIEMENT	MOBILE MONEY CONGO	3-0015/EP/2022/CNEF	2708/MFBPP-CAB du 27 mai 2022	36, avenue Amilcar Cabril, centre ville
	MOBILE COMMERCE CONGO	3-0029/EP/2023/CNEF	25929/MEF-CAB du 19/12/2022	2ème étage , immeuble SCI Monte Cristo Rond -point de la Gare

GOUVERNANCE PUBLIQUE

Une task force pour réhabiliter les infrastructures dégradées

Le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a fustigé, lors du Conseil des ministres du 16 juillet, la dégradation avancée des infrastructures construites à grands frais à l'occasion des 50 ans des jeux africains, en 2015, et ordonné la mise en place immédiate d'une task force chargée de les réhabiliter.

La task force préconisée sera placée sous l'autorité du Premier ministre, chef du gouvernement, Anatole Collinet Makosso, et sera dirigée par le ministre d'Etat en charge de l'Aménagement du territoire et des Grands travaux, Jean Jacques Bouya. Elle sera composée de plusieurs autres ministres parmi lesquels ceux des Finances et du Budget ; de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat ; mais aussi des ministres de la Défense et des Sports ainsi que celui de l'Intérieur.

Au nombre des infrastructures concernées, le chef de l'Etat a cité le campus de l'université de Kintélé qui avait permis d'accueillir près de 9000 athlètes et encadreurs sportifs lors des Jeux



Le chef de l'Etat a ainsi exhorté la task force qui sera mise en place à se mettre immédiatement à l'ouvrage. DR

africains, le complexe sportif de la Concorde, y compris le stade de Kintélé.

« Il y a quelques années, d'infrastructures sportives modernes avaient été construites à l'intérieur de notre pays, à l'occasion des municipalisations accélérées couplées à la célébration de la fête nationale. Elles avaient pour but principal de rapprocher la pratique sportive de notre population et de favoriser l'éclosion des athlètes les plus performants », a rappelé le président de la République.

Le chef de l'Etat a ainsi exhorté la task force qui sera mise en place à se mettre immédiatement à l'ouvrage.

Guy-Gervais Kitina

AFRIQUE CENTRALE

Un séminaire d'évaluation de l'impact de la culture dans les stratégies de développement durable

Un atelier régional de renforcement de capacités consacré aux indicateurs thématiques de l'Unesco pour la culture dans le programme 2030 s'est ouvert le 16 juillet, à Brazzaville, en présence d'experts, de représentants gouvernementaux, d'institutions culturelles ainsi que des délégués de plusieurs pays d'Afrique centrale. Objectif : consolider les compétences des acteurs nationaux pour intégrer la culture dans les politiques publiques liées aux Objectifs de développement durable (ODD).

Organisé avec le soutien de l'Unesco, en collaboration avec l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), l'atelier de renforcement de capacités consacré aux indicateurs thématiques de l'Unesco pour la culture dans le programme 2030 prendra fin le 18 juillet.

« Ce renouvellement technique s'inscrit dans une dynamique globale. Il répond à une nécessité de mieux intégrer la culture dans les stratégies de développement durable. L'Unesco, en lien avec l'Agenda 2030, a élaboré des indicateurs qui permettent de mesurer concrètement l'impact des politiques culturelles. Leur appropriation par nos administrations et nos institutions est en enjeu stratégique. Car mieux évaluer, c'est mieux gouverner. Et mieux gouverner, c'est mieux servir », a indiqué le directeur de cabinet de la ministre de l'Industrie culturelle,

touristique, artistique et des Loisirs, Lis Pascal Moussodji, dans son allocution d'ouverture.

Il a rappelé que la culture ne devrait plus être perçue comme un secteur marginal, mais comme un vecteur puissant d'innovation, de cohésion sociale et de prospérité partagée, réaffirmant l'engagement de son département à structurer l'écosystème culturel, à valoriser les savoir-faire et à renforcer les industries créatives sur tout le territoire national, qui repose selon lui sur des modèles adaptés, des outils d'analyse, des mécanismes de suivi, ainsi que des ressources humaines qualifiées.

Le représentant de l'OIF pour l'Afrique centrale, Alphonse Waguena, pour sa part, a mis l'accent sur la convergence des actions entre les partenaires internationaux et les États africains pour mieux valoriser les données culturelles. « L'OIF, avec l'expertise de l'Unesco, souhaite accompagner les pays d'Afrique



Les participants à l'atelier / Adiac

centrale à travers cet atelier de formation. Notre objectif est de fournir un cadre commun pour mesurer la contribution socio-économique de la culture, renforcer la capacité des pays à collecter et traiter les données, et poser les bases de politiques culturelles mieux informées », a-t-il dit.

De son côté, le représentant du Programme alimentaire mondial (PAM), Gon Myers, a rappelé que les indicateurs culturels développés par l'organisation constituent un outil essentiel pour mesurer les interactions entre culture et développement. Ils contribuent à l'éducation, à l'inclusion sociale, à la croissance économique et à la préservation du patrimoine commun. Gon Myers a insisté sur la nécessité pour chaque pays d'adapter ces indicateurs

à ses réalités nationales et d'assurer une collaboration étroite entre les ministères, les instituts de statistique et les acteurs de terrain. « La culture est vitale pour la société africaine. Elle porte nos traditions, nos savoirs ancestraux. Le Congo a identifié la culture comme un levier de diversification économique dans son Plan national de développement 2022-2026, qui constitue également un cadre de reproduction statistique pour suivre l'évolution des politiques publiques à travers les données », a affirmé le représentant du PAM.

Les travaux de l'atelier s'articulent autour de sessions techniques, de partage d'expériences et de simulations pratiques. Ils permettent aux participants d'identifier les sources de don-

nées disponibles, de planifier leur collecte et d'élaborer des stratégies d'intégration des indicateurs dans les dispositifs nationaux de suivi des ODD. Le rôle des artistes, des institutions patrimoniales et des communautés locales est également mis en avant comme acteur central du développement durable.

À l'issue des trois jours, une feuille de route régionale devrait être adoptée, traçant les prochaines étapes de mise en œuvre des indicateurs de culture dans les pays représentés. Cet engagement marque une avancée significative dans la reconnaissance de la culture comme levier de transformation et d'inclusion dans les politiques africaines de développement.

Jean Pascal Mongo-Slyhm
(Stagiaire)